

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme Grard : « En abordant cette question : " comment améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ? ", nous savions que ce serait difficile. Nous n'avons pas été déçus ! Au-delà de la complexité du sujet, nous avons été confrontés en section à des visions de la société très éloignées les unes des autres, ce qui n'a pas facilité la tâche de notre rapporteur. Heureusement, tu as su, Antoine, tenir bon malgré les tempêtes et permettre que cet avis débouche sur des préconisations essentielles pour l'avenir de notre jeunesse et donc pour l'avenir de notre pays. Je t'en remercie, et je voterai l'avis.

Certes, les jeunes de France ne sont pas les plus à plaindre en Europe et dans le monde. Il n'en reste pas moins que leur situation, plus que préoccupante, est révélatrice de nos insuffisances passées et des chemins à prendre pour y remédier. Quelle que soit leur couleur, nos responsables politiques ont accepté - oui, accepté - que, depuis des décennies, 150 000 jeunes sortent chaque année du cursus scolaire sans qualification aucune. Comment ne pas avoir imaginé que nous en paierions le prix un jour ou l'autre ? Aujourd'hui, 41 % des jeunes qui vivent dans des quartiers défavorisés sont au chômage ; 50 % en Outre-mer et plus de 22 % globalement en métropole ; l'âge moyen de l'accès au premier CDI est de 27 ans...

Ne croyons pas que l'on pourra pallier ces insuffisances par des mesures spécifiques, au coup par coup, qui ne contribueraient qu'à maintenir les jeunes hors du droit commun.

J'ai trouvé capital que l'avis propose un « droit à la qualification et à la formation tout au long de la vie », assorti des moyens lui permettant de devenir effectif. Cela suppose que les jeunes soient soutenus, ce qui leur manque cruellement aujourd'hui dans la majorité des cas.

Le témoignage de Cécile, 22 ans, nous le confirme : " J'ai beaucoup de mal - dit-elle - à trouver un travail ou une formation puisque je n'ai pas de diplôme. Je suis allée à la Mission locale, j'ai fait des stages, des formations, des remises à niveau qui n'ont mené à rien. Ça fait 3 ans que j'y vais. Je n'ai pu rencontrer un conseiller qu'une fois toutes les 3 ou 4 semaines pendant 20 minutes ".

Ton avis, Antoine, nous fait mieux comprendre que si l'avenir de notre jeunesse, de toute notre jeunesse, nous tenait vraiment à cœur, nous en ferions un objectif principal de nos politiques. Nous n'accepterions plus que des jeunes, par centaines de milliers, non seulement quittent l'école sans qualification, mais ne bénéficient pas par la suite de tout le soutien et l'accompagnement leur permettant d'accéder à un emploi et de se

former en continu. Notamment, nous renforcerions les moyens des Missions locales, trop surchargées à ce jour et ne pouvant consacrer à chaque jeune le temps nécessaire.

Bien sûr, cet avis ne concerne pas seulement les droits des jeunes les plus défavorisés. Mais n'oublions pas ce que disait Montesquieu : " Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous ". »

Mme El Okki : « J'ai travaillé avec vous sur cet avis avec beaucoup d'intérêt, et c'est avec une grande frustration que j'ai voté, en section, contre le passage en plénière de l'avant-projet d'avis, et que je voterai aujourd'hui contre ce projet d'avis compte tenu de mes profondes divergences, exprimées tout au long de nos travaux.

De façon très directe, vous me connaissez maintenant Monsieur le rapporteur, Cher Antoine, j'ai l'habitude de m'exprimer de manière franche et directe, et compte tenu du temps qui m'est accordé, je retiendrai trois raisons majeures motivant mon désaccord avec les propositions du projet d'avis :

- tout d'abord, notre assemblée propose la création de structures nouvelles (Haut Commissaire à la jeunesse au Conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse) qui ne font que s'ajouter aux multiples structures déjà existantes, et ce, sans dire un mot sur leur coût et leur financement ;
- la formation tout au long de la vie, ensuite : elle est proposée dans ce projet d'avis, non seulement elle dépasse le champ de notre saisine mais surtout il est complètement utopique de faire croire aux jeunes qu'ils pourraient se former ou reprendre des études à n'importe quel moment de leur vie sans tenir compte de la conjoncture du moment.

J'aurais préféré que l'on se concentre sur la situation des 150 000 jeunes qui sortent du système scolaire chaque année sans qualification ;

- enfin troisième motif de mon désaccord, le projet d'avis contient des mesures que je ne partage pas et qui ne sont pas non plus des revendications des jeunes eux-mêmes : notre assemblée propose dans ce projet d'avis de revaloriser le CIVIS, d'élargir l'accès du RSA aux jeunes de moins de 25 ans. Mais utilisons d'abord les budgets alloués qui ne sont pas utilisés avant d'en demander d'autres !

Cet élargissement ne correspond pas à une demande des jeunes, ils ne souhaitent pas des aides financières mais plutôt un avenir professionnel et une qualification !

Pour conclure, vous l'aurez compris, ce projet d'avis ne me satisfait pas, il ne propose pas des solutions ambitieuses pour les jeunes, au contraire, il les maintient dans la précarité au lieu de proposer des perspectives positives pouvant les tirer vers le haut.

Que dire sur le volet financier ! Ces préconisations, axées sur des aides financières, sont coûteuses mais on ne propose aucune piste de financement, en toute insouciance !

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas cet avis ».